



#### A - Justificatif d'identité – En original

- 1 photographie d'identité aux normes NF de – de 6 mois (pour plus de précisions, cf verso)
- Connaître l'état civil des parents du demandeur soit leurs nom, prénoms et date et lieux de naissance.

#### En cas de 1<sup>ère</sup> demande :

- Le titre d'identité que vous possédez (Carte d'identité ou Passeport) valide ou périmé depuis moins de 2 ans ;
- Un acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de – de 3 mois si aucun titre à présenter ou si titre d'identité périmé depuis plus de 2 ans ;
- Un justificatif de la nationalité française (Décret ou Certificat de Nationalité Française) en cas d'origine étrangère.

#### En cas de renouvellement du titre valide ou périmé ou de changement d'état civil :

- Le Titre d'identité à renouveler (passeport ou CNIS) ;
- Et/Ou 1 autre titre (passeport ou CNIS) en cours de validité ou périmé depuis – de 2 ans ;
- Acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de – de 3 mois, si aucun titre à présenter, ou si titre périmé depuis plus de 2 ans.

#### En cas d'utilisation d'un nom d'usage et que l'ancien titre ne le mentionne pas :

- Acte de mariage (pour justifier l'usage du nom d'épouse en cas de mariage) ;
- Jugement de divorce (pour justifier l'usage du nom de son ex-époux) ;
- Acte de décès de votre époux si veuvage ;

#### En cas de protection juridique :

- Jugement de protection juridique (curatelle ou tutelle) ;
- Et en fonction du jugement : L'autorisation du représentant légal + sa carte d'identité + son justificatif de domicile si hébergé chez lui.

#### B - Justificatif de domicile datant de - de 6 mois : En original

- Justificatif de domicile à vos nom et prénom ou au nom de votre époux ex : 1 quittance de loyer (émanant d'une agence telle que OPAC, SAIEM...), ou 1 avis d'imposition ou de non-imposition, ou 1 facture d'énergie (ou l'échéancier couvrant la période actuelle) ou de télécommunication, ou attestation d'assurance logement...**Les factures « internet » sont acceptées**
- Si hébergé chez un tiers :  
attestation sur l'honneur de l'hébergeant dûment signée (cf modèle type)  
+ pièce d'identité de l'hébergeant + justificatif de domicile au nom de l'hébergeant

#### C – Timbre fiscal : (les timbres doivent être dématérialisés)

- Pour la Carte Nationale d'identité Française : Gratuit Sauf si perte ou vol : 25 €
  - Pour le Passeport : Payant Timbre fiscal de : 86 €
- N'achetez le timbre fiscal chez le buraliste que si vous ne faites pas de pré-demande en ligne.*

#### En cas de perte de CNIS ou de PASSEPORT :

- déclaration de perte** à faire en Mairie lors du renouvellement du titre)

#### En cas de vol de CNIS ou de PASSEPORT :

- déclaration de vol** à faire auprès de la Police Nationale ou Gendarmerie au préalable

## Modalités pratiques (Majeurs)

**Le dossier est à déposer uniquement sur rendez-vous  
(un rdv par ½ heure ou par double demande)**

La présence du demandeur est obligatoire  
lors du dépôt **ET** de la remise du dossier CNIS et/ou PASSEPORT ;

### Possibilité de prendre le rendez-vous en ligne

- En téléchargeant l'application SynBird.com sur votre téléphone portable ou se connecter sur leur site : <https://about.synbird.com/prendre-rendez-vous-dans-une-mairie/> ;
- Ou sur notre site internet : [www.laravoire.fr](http://www.laravoire.fr) / Démarches / Papiers-citoyenneté / Titres d'identité Français / rdv en Ligne
- Ou par téléphone les mardis et vendredis uniquement Tél. : 04 79 72 52 00

## **Gagner du Temps avec la PRE-DEMANDE EN LIGNE**

Dirigez-vous sur le site de l'ants (l'Agence Nationale des Titres Sécurisés) : <https://ants.gouv.fr/>

Ou sur notre site : [www.laravoire.fr](http://www.laravoire.fr) Démarches / Papiers-citoyenneté / Titres d'identité Français

Et Choisir l'option souhaitée :

- Obtenir sa carte d'identité française sécurisée et cliquer sur l'onglet : La demande en ligne
- ou Obtenir son passeport et cliquer sur l'onglet : La demande en Ligne

ET CLIQUER SUR **LA PRE-DEMANDE**

Sur le site de l'ANTS : <https://ants.gouv.fr/>

Cliquer sur la demande souhaitée : Réaliser une pré-demande en ligne pour un majeur

Apparaît l'onglet suivant : Mon Compte. 2 possibilités vous sont proposées :

- « je possède un compte je m'identifie »
- soit « Je crée un compte »

(Attention : si vous déclarez vos impôts en ligne, ou si vous avez un compte en ligne avec la Poste, où avec la sécurité sociale (amelie.fr) ou la MSA ne créer aucun compte et cliquer sur France Connect pour vous identifier.

L'ANTS vous demande si vous voulez réaliser : un passeport, une CNIS, ou une double demande

Cliquer en fonction de votre demande.

- Vous remplissez les champs, de l'état civil, de la filiation et du domicile.
- S'il y a un timbre fiscal à acheter, vous allez être redirigé vers : « [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) »
- Finalisez l'achat par carte bancaire **et**
- Revenez sur le site de l'ANTS pour finaliser votre demande (**celle-ci comporte 8 étapes**).
- Valider votre dossier soit en :  
imprimant le récapitulatif de la demande (ne la signer pas)  
conservant le numéro de la pré-demande reçu par mail et/ou sms

## **Si pas de PRE-DEMANDE EN LIGNE**

Le formulaire papier sera à compléter en Mairie lors du rendez-vous

(Attention : Nécessité de connaître l'état civil complet de vos parents)

**Tout dossier incomplet SERA REFUSE - Un nouveau RDV sera pris**